



## Assemblée Générale Mixte de l'Association de Prévoyance Santé du 8 septembre 2017

### Présentation des Résolutions

#### Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

##### Première résolution :

L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 juin 2016.

##### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve le rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'année 2016.

##### Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve le rapport du trésorier sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'il lui a été présenté et décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 1095 K€ en report à nouveau.

##### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion en ce qui concerne l'exercice clos au 31 décembre 2016.

##### Cinquième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, désigne :

- Monsieur Thierry GAILLARD en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

##### Sixième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, désigne :

- Madame Corine HUGON en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

##### Septième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, désigne :

- Monsieur François LE PETIT en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

##### Huitième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, désigne :

- Monsieur Christian MOLINARI en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

##### Neuvième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, désigne :

- Monsieur Frédéric RATTO en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

##### Dixième résolution

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de :

- Monsieur Christian AUGUSTE-DORMEUIL en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

#### **Onzième résolution**

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de :

- Monsieur Robert BARGET en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

#### **Douzième résolution**

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de :

- Monsieur Alain BERTRAND en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

#### **Treizième résolution**

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de :

- Monsieur Joël BOUZIN en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

#### **Quatorzième résolution**

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de :

- Madame Marie-Annick CHOLET en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

#### **Quinzième résolution**

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de :

- Madame Catherine COZIGOU en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

#### **Seizième résolution**

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de :

- Madame Andrée DEBERT en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

#### **Dix-septième résolution**

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de :

- Madame Anne-Marie FRANFOR en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

#### **Dix-huitième résolution**

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de :

- Madame Françoise GUILHERMET en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

#### **Dix-neuvième résolution**

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de :

- Monsieur Alain HORNOY en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

#### **Vingtième résolution**

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de :

- Monsieur Alain JUCHAT en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

#### **Vingt et unième résolution**

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de :

- Monsieur Philippe MARECHAL en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

#### **Vingt deuxième résolution**

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve parmi les candidats présentés par l'assureur partenaire le renouvellement du mandat d'Administrateur de :

- Madame Claudine CADIOU en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

#### **Vingt troisième résolution**

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve parmi les candidats présentés par l'assureur partenaire le renouvellement du mandat d'Administrateur de :

- Madame Nathalie CALDEIRA en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

**Vingt quatrième résolution**

*L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve parmi les candidats présentés par l'assureur partenaire le renouvellement du mandat d'Administrateur de :*

- Madame Nathalie THOOL en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

**Vingt cinquième résolution**

*L'Assemblée générale décide, dans la limite des dispositions du second alinéa du II de l'article L.141-7 du code des assurances, de renouveler le mandat donné au Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois afin de négocier et signer tout avenant rendu nécessaire pour mettre en conformité les contrats d'assurance de groupe souscrits par l'Association de Prévoyance Santé avec les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles. En cas de signature d'un ou plusieurs avenants, le Conseil d'Administration en fera rapport à la plus proche Assemblée Générale.*

**Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

**Vingt sixième résolution**

*L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des motifs conduisant à des modifications des statuts, décide d'approuver ces modifications dans leur globalité et telles que reprises dans les termes de la version des nouveaux statuts à disposition.*

**Résolution commune à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire**

**Vingt septième résolution**

*L'Assemblée générale a donné tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Mixte, à l'effet d'effectuer toutes les formalités auprès de toutes autorités compétentes.*